



Appel à contributions

L'action publique au prisme de la gouvernamentalité numérique

Coordonné par Clément Mabi (UTC) et Séverine Arsène (Sciences Po)

Les technologies numériques contribuent à l'émergence de nouvelles modalités d'exercice du pouvoir. Elles incorporent des normes contraignantes (Lessig, 1999) qui se manifestent par des interfaces, des boutons, des manuels d'utilisation par exemple (Monnoyer-Smith, 2011 ; Badouard, 2014 ; Mabi, 2016).

Ce pouvoir normatif vient bousculer la légitimité et le fonctionnement de l'action publique et il n'est pas de gouvernement qui ne tente de se réinventer pour s'adapter au contexte numérique. Ainsi, on ne compte plus les réformes de l'État, à l'image du récent plan « Action publique 2022 », qui invitent la puissance publique à entamer sa « transformation numérique ». Les grands projets informatiques, comme l'algorithme de sélection des candidats à l'entrée à l'université Parcoursup, ne sont qu'une facette de cette transformation, alors que les instruments désormais à la disposition des pouvoirs publics sont de plus en plus puissants. À titre d'exemple, le concept de "*nudge*" a émergé comme une manière de manipuler le contexte dans lequel les individus prennent leurs décisions (sans qu'ils en soient conscients). Les possibilités analytiques et prédictives permises par le traitement massif de données (*big data*, intelligence artificielle), ainsi que la géolocalisation, promettent également un changement d'échelle dans la portée et la nature du pouvoir exercé.

Ce changement de matrice implique pour l'État et la fonction publique de relever un défi organisationnel et managérial afin d'être capable de tirer profit du numérique et, *à priori*, de réussir à proposer à l'usager un service de meilleure qualité, tout en réalisant une économie de coûts grâce à l'automatisation des procédures. Une place centrale est accordée aux principes de redevabilité, de réciprocité, à la dynamique d'ouverture ou à la transparence. On trouve aujourd'hui à l'agenda le projet de repositionner l'État plus fondamentalement encore, dans une logique de « plateforme », fournisseur de ressources à destination des « multitudes » prêtes à s'en saisir. Dans cette logique, chacun serait « entrepreneur de lui-même » et en capacité de contribuer au collectif. Cette vision de l'État remodelé par le numérique peut être lue, non pas comme un recul de l'État, mais **une transformation des modalités à travers lesquelles il exerce son pouvoir, la conduite des conduites**, en s'appuyant désormais sur les fonctionnalités offertes par les instruments numériques d'action publique.

L'apport des SHS est alors d'identifier la portée concrète du pouvoir normatif des technologies numériques et ses effets sur les dispositifs de gouvernement par rapport aux autres formes de

normativité (sociale, politique, juridique...). Quelle est la conception politique qui sous-tend la promotion d'un dispositif en particulier ? Comment ce dispositif fait-il changer les comportements ? Comment décrire les processus d'enrôlement qui en découlent ?

L'entrée par le concept foucauldien de « gouvernementalité », qui décrit les mécanismes de gouvernements des populations comme des processus de « conduite des conduites » incitant les individus à agir *d'une certaine manière* de façon à rester dans un cadre prédéfini, paraît heuristique pour décrire ce processus (Foucault, 2004). Mobilisé de longue date dans l'analyse des formes d'action publique et de leurs instruments (Lascoumes et Le Galès, 2004), il a été repris par une série de travaux qui examinent les enjeux spécifiques de la « conduite des conduites » en contexte numérique. Ainsi, Thomas Berns et Antoinette Rouvroy à travers le concept de « gouvernementalité algorithmique » (2013) puis Dominique Cardon dans son ouvrage « À quoi rêvent les algorithmes (2015), ont insisté sur la transformation de notre rapport au sujet induit par la multiplication des algorithmes. Dans une autre approche, Romain Badouard, Clément Mabi, et Guillaume Sire (2016) ont mis en évidence la manière dont la matérialité des dispositifs numériques structurent nos pratiques communicationnelles. Enfin, des travaux sur le *digital labor* (Scholz, 2013) ont rappelé que les technologies numériques étaient également l'opportunité de nouvelles formes d'exploitation (du temps, des compétences, des données) des individus et d'extraction de valeurs qui bousculent le capitalisme contemporain.

Ce dossier s'inscrit dans cette perspective théorique, mais entend documenter les aspects concrets de la **gouvernementalité numérique dans le domaine spécifique de l'action publique** : comment se reconfigurent l'exercice du pouvoir et sa légitimité avec ces nouvelles formes d'action ? Comment se reconfigurent dans ce contexte numérique les relations avec les différentes parties prenantes de l'action publique ?

L'enjeu est d'éviter une lecture trop fonctionnaliste des technologies, et une discussion uniquement centrée sur « l'offre » de gouvernementalité, pour mieux prendre du recul par rapport aux promesses de transformations. On sait que les dispositifs numériques reflètent l'imaginaire de leurs concepteurs ; ils sont tributaires des impératifs techniques, des modèles d'affaires et des normes juridiques ; ils dépendent aussi des modes d'appropriation par les utilisateurs. Dans cette optique, ce dossier entend privilégier une approche située de l'introduction des technologies numériques dans leurs contextes, à même de restituer l'historicité, l'environnement institutionnel, les routines qui affectent les trajectoires de développement et d'usages. Pour y parvenir, une réflexion approfondie sur les méthodes d'observation, et une approche comparative des dispositifs et de leurs usages est également encouragée.

Ce dossier propose de rassembler des travaux mettant l'accent sur l'analyse des nouvelles modalités d'exercice du pouvoir qui émergent de la reconfiguration numérique de l'État, afin d'apporter une épaisseur empirique supplémentaire à la littérature, à travers l'exploration des pratiques des acteurs dans différents contextes techniques, politiques et sociaux.

Ainsi, le dossier visera à rassembler des articles en sociologie, sciences politiques, sciences de l'information et de la communication, histoire pouvant correspondre aux directions de recherche suivantes (liste non exhaustive) :

- Transformation des instruments d'action publique : les enquêtes sur les collaborations entre acteurs publics et privés au sein des politiques publiques, les analyses de la mise en place de stratégies et de dispositifs numériques en vue de contribuer à l'action publique sont attendues.
- Démarches comparatives : les contributions ayant pour ambition de comparer l'insertion des technologies numériques dans différents contextes culturels (différentes aires géographiques, différentes administrations...) sont encouragées.
- Enjeux épistémologiques et méthodologiques : Ce dossier pourra également accueillir des réflexions sur la manière d'approcher, en contexte, la gouvernementalité et de rendre compte de son ancrage social.

Références

- Badouard, Romain. 2014. « La mise en technologie des projets politiques. Une approche « orientée design » de la participation en ligne ». *Participations* N° 8 (1): 31-54.
- Badouard, Romain, Clément Mabi, et Guillaume Sire. 2016. « Beyond “Points of Control”: logics of digital governmentality ». *Internet Policy Review* 5 (3). <https://policyreview.info/articles/analysis/beyond-points-control-logics-digital-governmentality>.
- Cardon, Dominique. 2015. *A quoi rêvent les algorithmes: nos vies à l'heure des big data*. Paris, France: Seuil.
- Foucault, Michel. 2004. *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*. Édité par François Ewald, Alessandro Fontana, et Michel Senellart. Paris, France: Gallimard : EHESS : Seuil.
- Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. 2004. *Gouverner par les instruments*. 1 vol. Collection académique (Paris), ISSN 1771-673X. [Paris]: les Presses Science Po.
- Lessig, Lawrence. 1999. *Code and other laws of cyberspace*. 1 vol. New York: Basic Books. <http://www.sudoc.fr/095113320>.
- Mabi, Clément. 2016. « Luites sociales et environnementales à l'épreuve du numérique : radicalité politique et circulation des discours ». *Études de communication* n° 47 (2): 111-30.
- Monnoyer-Smith, Laurence. 2011. *Communication et délibération éenjeux technologiques et mutations citoyennes*. 1 vol. Collection Document, réseaux et design social, ISSN 2107-1888. Paris: Lavoisier.
- Rouvroy, Antoinette, et Thomas Berns. 2010. « Le nouveau pouvoir statistique ». *Multitudes* n° 40 (1): 88-103.
- Scholz, Trebor, éd. 2013. *Digital labor: the internet as playground and factory*. New York, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Calendrier

Les V1 des articles sont à adresser à : aurelie.bur@enpc.fr pour le 2 mai 2020.

La parution du dossier est prévue pour le début d'année 2021.

Plus d'informations sur le site de la revue [Réseaux](#).